

Procès-verbal de la 1^{re} séance ordinaire du Conseil d'établissement

À l'école de l'Odysée

Mercredi 25 septembre 2024 de 18h30 à 20h30

Sont présents

Poste	La composition	Groupe représenté
1	Mme Casina-Dorina Valea	Représentante des parents
2	M. Yassine Acherkiy	Représentant des parents
3	Mme Anca Bota	Représentante des parents
4	Mme Marie-France Fortier	Représentante des parents, présidente
5	Mme Joëlle Jabbour	Représentante membre de la communauté
1	Mme Isabelle Roy	Enseignante
2	Mme Nancy Abugaber	Enseignante
3	Mme Patricia Pelletier	Orthopédagogue, secrétaire du conseil
4	Mme François Labrie	Représentant du personnel de soutien, concierge
Seront également présents à la table du conseil :		
	Mme Magalie Michaud	Directrice de l'école
	Mme Corine Rioux	Directrice adjointe de l'école
Sont absents		
1		
2		

01	La convocation, le quorum et les présences :	
	Madame Fortier, présidente, ouvre la séance à 18h35 après avoir constaté que tous ont reçu leur convocation dans les délais prévus et qu'il y a quorum.	
02	L'adoption de l'ordre du jour :	
OD 25-26, 01	CONSIDÉRANT	que la directrice a élaboré un projet d'ordre du jour; parascolaire
	CONSIDÉRANT	que ce projet d'ordre du jour a été préalablement communiqué aux membres;
	EN CONSÉQUENCE	sur proposition de Mme Fortier et appuyé par Mme Roy, il est résolu à l'unanimité;
	D'ADOPTER	L'ordre du jour proposé pour la séance ordinaire du 1 octobre 2025
		En n'y apportant aucune modification.

Durée	No	Sujet	Objet
5 min.	01	a) Adoption de l'ouverture de la séance par la présidente (2024-2025) b) Présences – vérifications et quorum	Adopte Constate
2 min.	02	Adoption de l'ordre du jour	Adopte
10 min.	03	Question(s) du public	
2 min.	04	Adoption du procès-verbal de la séance du 27 mai 2025	Adopte
5 min.	05	Suivi(s) au procès-verbal	
2 min.	06	Correspondance	Informe
10 min.	07	Les rapports et la reddition de comptes : a) Rapport du président; b) Rapport de la direction; c) Rapport du service de garde;	Informe
76 min.	08	Travaux du conseil : a) Élection du président, vice-président, secrétaire (mandat d'un an); b) Fonction des membres substitués; c) Nomination des représentants de la communauté; d) Calendrier des séances du Conseil d'établissement; e) Budget annuel de fonctionnement du CÉ; f) Dénonciation du conflit d'intérêts; g) Règles de régie interne 2025-2026; h) Campagne de financement – diners pizza; i) Campagne de financement – finissants; a. TCBY à 3 \$; b. Recettes en pot; c. Soirée cinéma; d. Biscuits Félix-Norton à l'hiver; e. Cueillette de canettes; f. Vente de gâteries (avant-midi); g. BBQ au printemps; h. Lave-auto; i. Vente de coton ouaté j) Spectacle en CHSLD; k) Sorties de nos élèves dans le voisinage; l) Activités éducatives.	Vote Informe Convient Adopte Informe Adopte Approuve Approuve Approuve Approuve Approuve

5 min.	09	Affaires nouvelles : aucune.	Approuve
2 min.	10	Levée de la séance	Adopte
10 min.	11	Rapport aux membres parents, de la personne déléguée au comité de parents du centre de services scolaire.	

03	Questions du public :
	Aucune question du public.

04	Adoption du procès-verbal de la séance du 27 mai 2025 :
OD 25-26, 02	Madame Marie-France Fortier, présidente, demande aux membres si les documents remis étaient conformes et si certaines modifications s'imposent. PRÉAMBULE que conformément à l'article 69 de la Loi sur l'instruction publique, les membres du conseil ont reçu une copie du procès-verbal de la séance ordinaire du 29 mai 2024, plus de six (6) heures avant la tenue de la présente réunion; CONSIDÉRANT sur proposition de Mme Jabbour et appuyé par Mme Kadima, il est résolu à l'unanimité; EN CONSÉQUENCE D'ADOPTER Tel que déposé, le procès-verbal de la séance ordinaire du 27 mai 2025; Prochaine réunion.
05	Suivi(s) au procès-verbal :
06	Correspondance :
	Aucune correspondance.

07

Les rapports et les redditions de comptes :

Rapport de la présidente :

07-a)	Rapport de la présidente sortante : Mme Marie-France Fortier Le bilan a été présenté en assemblée générale de parents au début du mois par la présidente.
-------	--

Rapport de la directrice : Madame Michaud

07-b)	Clientèle	369 élèves en date d'aujourd'hui. (Petite baisse d'une dizaine d'élèves) 1 classe de préscolaire 4 ans 2 classes de préscolaire 5 ans 1 classe préscolaire TSA 2 classes de 1 ^{re} année 2 classes de 2 ^e année 1 classes d'accueil de premier et deuxième cycle 2 classes de 3 ^e année 2 classes de 4 ^e année 1 classe d'accueil de deuxième et troisième cycle 2 classes de 5 ^e année 2 classes de 6 ^e année 4 classes TSA multiniveaux 2 classes DIM Notre accueil est à pleine capacité.
	Personnel de l'école	Nous avons presque tout notre personnel. Il reste des remplacements de maladie ou autre congé prolongé (ex : enseignante en TSA, deux TES en TSA) Madame Radmila accepte de nous dépanner. Nous avons une agente de rééducation du langage 2 jours semaine Une orthophoniste 2 jours semaine Une psychologue 5 jours semaines Une ergothérapeute 3 jours semaine Une psychoéducatrice 5 jours semaine Travailleuse sociale 2 jours par semaine
	Belle rentrée scolaire	Qui suis-je ? Republication sur les réseaux sociaux de Marguerite-Bourgeoys

Rencontres des parents du 4 septembre dernier	Belle participation des parents. On a essayé quelque chose de nouveau pour la rencontre des parents où tous les parents étaient convoqués et nous avons discuté de sujets qui auraient normalement été communiqué par écrit.
Fête de la rentrée	Merveilleuse fête de la rentrée avec la compagnie MégaAnimation au parc Alexander. Parents et grands-parents bénévoles. Les enfants et les grands ont beaucoup apprécié. Le soleil était de la partie. Une journée pleine d'activités et de sourires. Spectacle et kermesse. Nouveauté cette année où nos élèves avaient le choix de faire une activité de leurs choix. Matériel préparé par nos enseignants.
Code de vie	Le lancement du code de vie aura lieu ce vendredi. Tous les lundis matins, les élèves visionnent une vidéo dans laquelle nous faisons un rappel des comportements attendus. Les élèves ont pratiqué les comportements aux autobus, sdg, piétons de même que dans la cour, Nous prenons un temps d'arrêt pour pratiquer les comportements.
Pratiques d'évacuation	Deux pratiques d'évacuations, une sur temps de classe et l'autre pendant le dîner.
Dépistages	Des tests de dépistages pédagogiques ont eu lieu de la maternelle à la 6^e année afin de vérifier où en sont nos élèves. Basé sur la pyramide de la réponse à l'intervention. Des rencontres ont eu lieu à tous les niveaux pour analyser les résultats et regarder où on doit mettre nos efforts. Le service d'orthopédagogie a débuté cette pour les élèves ayant des besoins. Pendant les rencontres de CAPS, nous établissons également les besoins de nos élèves et établissons la priorité pour les services.
Journée de la culture	Vendredi dernier Les élèves ont eu la chance d'apprendre la chanson dans le cadre de la journée de la culture. Danse et présentation de la chanson de tous les élèves de l'école dans la cour de récréation.
Événements à venir	Journée de la culture (ce vendredi) Présences du 30 septembre lundi prochain. Première communication (mi-octobre) Photos scolaires (16 octobre) Course d'automne mi-octobre Plans d'interventions pour nos élèves qui ont des besoins d'adaptations



	Formation pour les membres des conseils d'établissement	https://www.quebec.ca/education/prescolaire-primaire-et-secondaire/gouvernance-scolaire/conseil-etablissement/formation-obligatoire
--	--	---

Rapport du Service de garde

07-c)	
-------	--

08	Les travaux du conseil d'établissement :
----	--

08-a)	Élection du président, vice-président, secrétaire (mandat 1 an)
	Élection du président
	Madame Michaud explique le rôle et les responsabilités des différents rôles dans le conseil d'établissement. Après les échanges entre les membres-parents. PRÉAMBULE Que l'article 56 de la LIP stipule que le conseil d'établissement doit choisir son président parmi les représentants des parents qui ne sont pas des membres du personnel du centre de services scolaire; CONSIDÉRANT Sur proposition de Mme Pelletier, appuyé par M. Labrie, il est résolu; EN CONSÉQUENCE Madame Fortier comme présidente du conseil d'établissement de l'école de l'Odyssée pour l'année scolaire 2025-2026. DE CHOISIR La directrice de l'école, Mme Magalie Michaud, pour qu'elle informe le centre de services scolaire du nom de la présidente de notre conseil d'établissement pour l'année scolaire 2025-2026. DE MANDATER
	Élection d'un vice-président
	Madame Michaud explique le rôle du vice-président; PRÉAMBULE Que le conseil d'établissement doit choisir son vice-président parmi les représentants des parents qui ne sont pas des membres du personnel du centre de services scolaire; CONSIDÉRANT comme vice-présidente du conseil d'établissement de l'école de l'Odyssée pour l'année scolaire 2025-2026; DE CHOISIR EN CONSÉQUENCE
	Secrétariat
	Madame Michaud explique le rôle du secrétaire. La directrice suggère aux membres du conseil que l'orthopédagogue, membre du conseil, Mme Patricia Pelletier assure le secrétariat sous sa supervision et qu'elle continuera de préparer les projets de résolution. PRÉAMBULE qu'en vertu de ses règles de régie interne, le conseil d'établissement doit désigner un secrétaire pour les séances du conseil d'établissement; CONSIDÉRANT

	EN CONSÉQUENCE	Sur proposition de l'ensemble du conseil, il est résolu;
	DE DÉSIGNER	Madame Pelletier comme secrétaire du conseil d'établissement de l'école de l'Odyssée pour l'année scolaire 2025-2026.
08-b)	Fonction des membres substitués	
	Mme Michaud précise qu'il y a un membre substitut élu en assemblée générale de parents. Aucun vote n'est requis pour cet item présenté pour information seulement. Seront invités à toutes les rencontres sans droit de vote ou de paroles. Si un membre s'absente, elles pourront remplacer. Anna Malacha	
08-c)	Nomination des représentants de la communauté	
	Il n'y a aucun membre de la communauté qui s'est manifesté pour participer aux réunions du conseil d'établissement. Mme Joëlle Jabbour	
08-d)	Calendrier des séances du conseil d'établissement :	
	PRÉAMBULE	Madame Michaud propose d'établir huit rencontres. Celles-ci auront lieu à 18 h 30. Mercredi 1 octobre 2025; Lundi 3 novembre 2025; Mercredi 10 décembre 2025; Lundi 19 janvier 2026; Mercredi 11 mars 2026; Lundi 20 avril 2026; Mercredi 20 mai 2026; Mercredi 10 juin 2026.
	CONSIDÉRANT	Qu'en vertu de ses règles de régie interne et de la LIP (art. 67), le conseil d'établissement doit établir l'endroit, le jour et l'heure des 3 prochaines séances minimum.
	EN CONSÉQUENCE	Les membres du conseil conviennent,
	D'ÉTABLIR	Le calendrier de séance du conseil d'établissement.
08-e)	Budget annuel de fonctionnement du CÉ :	
OD 24-25, 03	PRÉAMBULE	Madame Michaud explique aux membres du conseil d'établissement qu'ils possèdent un montant de 375 \$ à dépenser pour assurer le bon fonctionnement du conseil.
	CONSIDÉRANT	Que les membres du conseil souhaitent dépenser l'argent comme l'an passé;

	CONSIDÉRANT	Que le conseil d'établissement adopte son budget annuel de fonctionnement, voit à son administration et en rend compte à la commission scolaire (LIP art. 66)
	EN CONSÉQUENCE	Sur proposition des membres, il est résolu à l'unanimité de dépenser le budget comme l'an passé.
08-f)	Dénonciation du conflit d'intérêts :	
	PRÉAMBULE	Madame Michaud explique que si les membres ont des conflits d'intérêts, ils sont invités à ne pas se prononcer s'il y a lieu lors de certains sujets.
	CONSIDÉRANT	Mme Michaud souligne que tout membre du conseil d'établissement qui a un intérêt direct ou indirect dans une entreprise qui met en conflit son intérêt personnel et celui de l'école doit, sous peine de déchéance de sa charge, le dénoncer par écrit à la directrice de l'école, s'abstenir de voter sur toute question concernant cette entreprise et éviter d'influencer la décision s'y rapportant. Il doit en outre se retirer de la séance pour la durée des délibérations et du vote relatif à cette question. La dénonciation requise au premier alinéa se fait lors de la première séance du conseil. (LIP art. 70)
08-g)	Règles de régie interne 2025-2026 :	
OD 24-25, 04	PRÉAMBULE	Madame Magalie Michaud ayant préalablement remis aux membres les règles de régie interne; madame Michaud explique les principales règles de la régie interne.
	CONSIDÉRANT	Que le conseil d'établissement établit les règles de régie interne (LIP art. 67)
	EN CONSÉQUENCE	Sur proposition de Mme Fortier et appuyé par Mme Abugaber, il est résolu à l'unanimité;
	D'APPROUVER	Les règles de régie interne du conseil d'établissement pour l'année 2025-2026.

08-h) Mandat de l'OPP 2024-2025 :	
	PRÉAMBULE Le mandat de l'OPP sera rediscuté ultérieurement avec ses membres. EN CONSÉQUENCE Le conseil approuve à l'unanimité, D'ÉTABLIR Le mandat de l'OPP, par exemple : le travail fait à la bibliothèque qui est toujours appréciée, diriger les campagnes de financement pour les activités des élèves et le soutien aux activités de l'école.
08-i) Listes de matériel didactique modifiées :	
	PRÉAMBULE La direction présente les listes de matériel didactique qui ont été modifiées. CONSIDÉRANT Qu'en vertu de la l'article 77.1. de la LIP qui stipule que « Le conseil d'établissement établit, sur la base de la proposition du directeur de l'école, les principes d'encadrement du cout des documents visés au troisième alinéa de l'article 7. Les principes ainsi établis sont pris en compte dans le cadre de l'approbation du choix des manuels scolaires et du matériel didactique, visée au paragraphe 3° du premier alinéa de l'article 96.15. » EN CONSÉQUENCE Le conseil a été consulté en raison des changements dans certaines listes pour 2024-2025.
08-j) Règles de fonctionnement des services de garde :	
OD 24-25, 05	PRÉAMBULE La direction nous informe qu'il y a eu quelques changements dans la tarification du gouvernement. Les communications seront faites par courriel et les feuilles seront acheminées par le sac d'école. Les activités des journées pédagogiques seront affichées sur un babillard à l'entrée et sur le site Internet de l'école. CONSIDÉRANT Les règles et la tarification du service de garde et service de diner; EN CONSÉQUENCE Sur proposition des membres du conseil d'établissement, il est résolu à l'unanimité; D'ADOPTER Les règles de fonctionnement du service de garde 2024-2025 comme présentées.
08-k) Campagne de financement – diners pizza :	
OD 24-25, 06	Madame Rioux nous rappelle qu'avec l'accord du Conseil, il y aura des ventes de pizza aux deux semaines pour une période déterminée 5,50 \$ pour une pointe et 9 \$ pour deux pointes, PRÉAMBULE Qu'en vertu de l'article 94 de la LIP, le conseil d'établissement peut accepter de solliciter et recevoir toute somme d'argent afin de soutenir financièrement les activités compatibles avec la mission de l'école. CONSIDÉRANT

	EN CONSÉQUENCE	Sur proposition des membres du conseil d'établissement, il a été résolu l'an passé à l'unanimité;
	D'APPROUVER	La campagne de financement telle que déposée.
08-l)	Campagne de financement – finissants :	
OD 24-25, 07		Madame Roy nous informe qu'elle a convoqué le comité de finissants. Les idées qui ont été proposées sont • TCBY à 3 \$; • Bien dans son pot • Soirée cinéma : • Biscuits Félix-Norton à l'hiver; • Cueillette de canettes; • Vente de gâteries (avant-midi); • BBQ au printemps; • Lave-auto; • Vente de coton ouatés.
	PRÉAMBULE	
	CONSIDÉRANT	Qu'en vertu de l'article 94 de la LIP, le conseil d'établissement peut accepter de solliciter et recevoir toute somme d'argent afin de soutenir financièrement les activités compatibles avec la mission de l'école.
	EN CONSÉQUENCE	Sur proposition des membres du conseil d'établissement, il est résolu à l'unanimité;
	D'APPROUVER	Les campagnes de financement telles que déposées.
8-m)	Parascolaire – Entraînement fonctionnel	
OD 24-25, 08	PRÉAMBULE	Les activités parascolaires seront après l'école pour les Petits AS.
		Les petits as le primaire au complet échec, yoga, 134 \$ + tx et 139 \$ pour robotique 3 sessions de 7 cours dans l'année. Lundi, M. Keven 4 ^e , 5 ^e et 6 ^e année soccer
	CONSIDÉRANT	
	EN CONSÉQUENCE	Il est résolu à l'unanimité par les membres du conseil,
	D'APPROUVER	Les activités nommées ci-dessus.
8-n)	Spectacle CHSLD	
OD 24-25, 09	PRÉAMBULE	Mme Michaud présente la sortie au CHSLD avec vigi santé avec le 5 ^e année et 841 le 29 octobre.
	CONSIDÉRANT	Que conformément à l'article 87 de la LIP, celles-ci doivent être approuvées par le conseil d'établissement.
	EN CONSÉQUENCE	Il est résolu à l'unanimité par les membres du conseil,

	D'APPROUVER	La sortie pour le spectacle en CHSLD.
8-o)	Sorties de nos élèves dans le voisinage	
OD 24-25, 10	PRÉAMBULE	Madame Magalie Michaud demande l'approbation des membres du conseil pour que les membres de l'équipe-école puissent sortir dans le voisinage avec les élèves, et ce, tout au long de l'année sans obtenir préalablement l'approbation des parents à chaque fois.
	CONSIDÉRANT	Que les élèves puissent sortir dans le voisinage sans que l'autorisation des parents soit renouvelée pour chaque sortie.
	EN CONSÉQUENCE	Sur proposition, il est résolu à l'unanimité;
	D'APPROUVER	Madame Magalie Michaud demande l'approbation des membres du conseil pour que les membres de l'équipe-école puissent sortir dans le voisinage avec les élèves, et ce, tout au long de l'année sans obtenir préalablement l'approbation des parents à chaque fois.
09	Affaires nouvelles :	
09 - a) & b) OD 24-25, 11		Aucune
10 -	Rapport aux membres parents de la personne déléguée au comité de parents du CSSMB :	
	Il n'y a pas eu encore de rencontre.	
11-	Levée de la séance :	
OD 24-25, 12	CONSIDÉRANT	Que l'ordre du jour est épuisé;
	EN CONSÉQUENCE	Sur proposition des Mme Jabbour et appuyé par Mme Fortier, il est résolu à l'unanimité;
	DE LEVER	L'assemblée de la séance ordinaire à 20h13.

3^e année 16 octobre village iroquoiens

SSPA marché dans le bois-de-Liesse, centre des sciences dans le 19 janvier, piscine Dorval